

Procès-verbal du Conseil Académique Réuni le jeudi 24 novembre 2022 Sous la présidence de M. Noël DIMARCQ, Vice-Président Recherche et la coprésidence de de M. Stéphane AZOULAY, Vice-Président Formation

N°11/2022

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. BAILLY-BECHET Marc jusqu'à 12H30, Mme BATAZZI Claudine jusqu'à 12H30, Mme BERTRAND Marie-France, M. BLANC Frédéric, M. BONCOMPAGNI Éric, M. BORGESE Franck à compter de 14H00, Mme BOUVET Océane, Mme BRIET Catherine jusqu'à 16H30, M. CAILLER Bruno jusqu'à 12H30, M. CASSAM-CHENAÏ Patrick, Mme DEMARIA Samira jusqu'à 16H20, M. DOUAI Ali , M. DREVON Emmanuel, Mme FEDELE Carine, Mme GWIZDEK Carole, M. HADJI Toufik jusqu'à 15H00, Mme HERITIER Camille, Mme HUEBER Marie-Odile, Mme JINNER Léa, M. KORDOPATIS Georges, M. LECOUTEUX Guilhem, M. LEGRAND Olivier, Mme MACCAGNAN Stéphanie jusqu'à 16H00, Mme MIGLIACCIO Claire, Mme N'AIT-BOUDA Faïza jusqu'à 11H00 ,Mme PANTEL Chloé, M. PAPADOPOULO Théodore, Mme RICHARD Charlotte, M. ROSSO Thierry, M. SERRANO Benjamin, Mme SESSA Virginie, Mme VAN DE WIELE Nathalie jusqu'à 16H30,

AVAIENT DONNÉ PROCURATION: Mme ADAM Carine à Mme HERITIER Camille, Mme AYERBE Cécile et M. SIIRIAINEN Fabrice à Mme MACCAGNAN Stéphanie jusqu'à 16H00, Mme BARANES Angéla à M. HADJI Toufik jusqu'à 15H00, Mme BARBIER Claire à Mme FEDELE Carine, M. BORGESE Franck à Mme BATAZZI Claudine jusqu'à 12H30, Mme BOUSIGUES Marie à Mme PANTEL Chloé, M. CAUVIN Éric et Mme PLOUVIEZ Mélanie à M. DIMARCQ Noël, Mme CHRISTIANS Elisabeth à Mme VAN DE WIELE Nathalie jusqu'à 16H30, Mme COURTIN Christine à M. BONCOMPAGNI Éric, Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne à Mme MIGLIACCIO Claire, M. KRUG Adrien à Mme BOUVET Océane, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul et M. PETIT Éric à M. AZOULAY Stéphane, Mme RENAUD Léa à M. DREVON Emmanuel, M. ROULEAU Matthieu à Mme HUEBER Anne-Odile,

Mme N'AIT-BOUDA Faïza à Mme FEDELE Carine à compter de 11H00, M. BAILLY-BECHET Marc à M. BLANC Frédéric à compter de 14H00, Mme BATAZZI Claudine à M. BORGESE Franck à compter de 14H00, M. HADJI Toufik à Mme MIGLIACCIO Claire à compter de 15H00, Mme MACCAGNAN Stéphanie à M. LEGRAND Olivier à compter de 16H00, Mme DEMARIA Samira à M. LECOUTEUX Guilhem à compter de 16H20, Mme VAN DE WIELE Nathalie à Mme GWIZDEK Carole à compter de 16H30, Mme CHRISTIANS Elisabeth à Mme GWIZDEK Carole à compter de 16H30, Mme BRIET Catherine à Mme HERITIER Camille à compter de 16H30,

ÉTAIENT ABSENTS: M. ALLEGRET Jean-Pierre, M. BIZIOU Mickael, Mme BLAY-FORNARINO Mireille, M. BONFILS Lucas, M. BURRONI Gaël, Mme CEREZO Delphine, M. CHAPON Paul, M. COURDE Clément, M. DELLAMONICA Jean, Mme FERAUD Aurélie, M. GARCIA Dimitri, M. GESBERT David, M. GUENNIOUI Omar, M. HACHEM Elie, Mme HOUARA Inès, M. LECCIA Antoine, M. MABIN Paul, M. MORETTI Laurent, Mme NIELSON Nathalie, Mme PERALDI-FRATI Marie-Agnès, M. ROBINE Thibaut, M. ROUX Christian, M. THOMIN Jean-Louis, M. VALERIAN Théo, Mme ZAHI Sandra,

ÉTAIENT EXCUSÉES: Mme BERTONE Manuela, Mme NORDERA Marina,

INTERVENANTS PRÉSENTS : M. ARGENTINA Médéric, M. BOUCAUD Philippe, M. CREMOUX Pascal, M. FERNANDEZ Xavier, Mme ZERMATTI Johanna.

I.- Formation

I.1.- Offre de formation Master EUR SPECTRUM

M. AZOULAY accueille M. Médéric ARGENTINA, Directeur de l'EUR SPECTRUM connecté en visioconférence pour présenter les demandes de sa composante.

I.1.1.- Modification parcours « Ingénierie Mathématique » du Master 1 « Mathématiques et Applications » pour mise en alternance en 2023-2024 (cf documents en annexe)

M. ARGENTINA indique que le parcours « Ingénierie Mathématique » offre actuellement aux étudiants la possibilité d'une formation en alternance en M2 et qu'il est souhaité de proposer ce dispositif dès le M1 afin de répondre notamment à une demande formulée par les industriels. Il précise que les modifications proposées n'impacteront que 10% de l'offre de formation en M1.

M. AZOULAY souligne que l'argumentaire joint au dossier témoigne du succès rencontré auprès des étudiants par le passage en apprentissage.

M. ARGENTINA fait observer l'originalité du parcours, très peu de formation de master en mathématiques en France proposant une possibilité d'alternance. Aux interrogations de Mme FEDELE sur le type d'entreprise qui accueille les alternants, M. ARGENTINA répond qu'il s'agit principalement de banques et de bureaux de recherche et développement. M. AZOULAY confirme l'existence d'un vivier qui justifie pleinement la proposition de transformation de ce parcours.

A M. BLANC qui souhaite savoir si ce master propose des UE en partenariat avec des écoles de commerce, M. AZOULAY répond que c'est pour le M2 qu'une convention a été signée avec l'EDHEC qui permet à des étudiants de l'Ecole de suivre certaines UE du master avec une réciprocité offrant la possibilité à un petit nombre d'étudiants de l'université de suivre un parcours de l'EDHEC en s'acquittant d'un tarif préférentiel.

La modification du parcours « Ingénierie Mathématique » du Master 1 « Mathématiques et Applications » est validée avec 39 voix pour et 4 abstentions.

I.1.2.- Modification parcours « Hydroprotech - Gestion de projets hydrotechnologiques et environnementaux » du Master 1 « Gestion de l'Environnement » (cf documents en annexe)

M. ARGENTINA souligne là encore l'originalité de la formation, de nombreux masters en France étant orientés vers la problématique des projets hydrauliques mais très peu d'entre eux sont, comme le master « hydroprotech » en lien avec l'ingénierie. Il souligne que ce master fonctionne très bien depuis des années, il est donc souhaité une ouverture du master dès le M1 pour s'adapter au besoin des entreprises, cette formation ayant vocation à s'ouvrir très prochainement aux problématiques liées au génie du sol, ce qui lui confèrera une lisibilité au niveau national où la dualité des compétences eau/génie du sol devrait être extrêmement attractive. Une nouvelle organisation de la formation avait concerné le M2, mais il a été observé que de nombreux étudiants souhaitaient s'inscrire dès le M1. M. AZOULAY rappelle que le M1 initialement ouvert n'avait pu être maintenu car des mutualisations étaient prévues avec un parcours de Polytech qui n'était pas en capacité d'accueillir un grand nombre d'étudiants. Il indique que le nombre d'heure créé sera peu important compte tenu de la mutualisation d'une grande partie des enseignements.

Mme HERITIER fait observer qu'aucune mutualisation n'est affichée dans la maquette présentée. Elle observe également que les valeurs figurant dans la colonne du nombre d'ECTS obligatoires ne sont jamais égales à 3 ou à 6 comme demandé règlementairement. M. DOUAI rappelle que la règle des 3 ou 6 ECTS ne s'applique qu'aux UE classiques mais qu'elle ne s'impose pas pour celles liées au Projet Professionnel de Recherche.

Compte tenu de ces remarques, M. AZOULAY propose que la maquette soit revue et réexaminée lors d'une prochaine séance.

I.1.3.- Création du Parcours « Optique, photonique, instrumentation, quantique » (OPTIQ) du Master Physique Fondamentale et Applications

M. AZOULAY précise que le secteur disciplinaire de la Physique n'est pas du tout un secteur en tension et qu'il peut donc être envisagé de créer dans ce secteur un parcours de formation qui répond tout à la fois à des objectifs de recherche et à l'objectif d'une ouverture en apprentissage.

M. ARGENTINA indique en préambule que la partie Quantique du master est une thématique très fortement soutenue au niveau national, un prix Nobel dans ce domaine ayant récemment été obtenu.

L'objectif est de proposer une formation en alternance de photoniciens de haut niveau pour répondre aux besoins des industriels en s'appuyant sur la recherche en photonique sur le périmètre azuréen où une expertise est présente dans plusieurs laboratoires de recherche (INPHYNI, CRHEA, ARTEMIS, Lagrange et GEOAZUR).

Il rappelle ensuite les bénéfices de l'alternance qui permet : une insertion rapide de l'étudiant sur le marché du travail, l'obtention d'une aide financière par le biais d'une rémunération donnée à l'étudiant lors de sa formation, un accroissement des ressources propres de l'Université et enfin une visibilité d'Université Côte d'Azur supplémentaire en tant que partenaire socio-économique.

M. ARGENTINA dresse ensuite un panorama de la filière photonique en France avec un chiffre d'affaires d'environ 20 milliards d'euros dont 50% lié aux exportations et 80 000 emplois répartis sur un grand nombre de PME. Entre 2013 et 2018 la croissance du chiffre d'affaires a été de 40%, la croissance des effectifs a été de 2% en Europe et de 12% en France. Au niveau national une centaine d'entreprises a été ciblée dans le cadre de l'ouverture de ce master et 20 contacts ont été déjà pris avec des entreprises susceptibles d'accueillir des étudiants et de participer à la formation, il est à noter une grande diversité à ce niveau avec des partenaires qui peuvent être de grands groupes comme de toutes petites entreprises. Un échange avec un cabinet de recrutement (Hourmault) spécialisé dans le domaine a par ailleurs eu lieu. Il apparaît que le secteur a du mal à recruter car la formation d'ingénieurs a tendance à muter progressivement vers la gestion de projet et le commerce et à délaisser la partie scientifique, il fait part notamment du cas de Thales Alenia Space qui n'arrive pas à recruter des photoniciens avec des offres d'apprentissage qui restent à pourvoir.

Le contenu pédagogique de la formation repose sur 60 % des enseignements en photonique, 15% en électronique, 15% en informatique et 10% en relation avec le monde de l'entreprise. 600 heures sont dédiées au M1 (dont 25% sont mutualisées) et 400 heures au M2 (dont 50% sont dispensées par les entreprises). 25% des enseignements sont mutualisés avec le parcours « Ondes, Atomes, Matières » du Master de Physique, 40% des enseignements sont professionnalisants et l'alternance débutera en M2 dans un premier temps, le M1 comprendra 100% de cours et 3 mois de stage y sont prévus.

Concernant la soutenabilité de la formation M. ARGENTINA précise que la charge d'enseignement du département permet de supporter ces nouvelles heures de formation et il souligne que dans le cadre d'Université Côte d'Azur le département de Physique a évolué afin d'inclure à ses formations la participation des astronomes (dont le statut prévoit que 30% de leurs services soit dédié à l'enseignement, la même quotité étant dévolue à leurs missions d'observation et de recherche), l'appui de ces personnels permettra ainsi de décupler le potentiel enseignant. Il rappelle que ce type de formation doit être autofinancée via les contrats d'apprentissage.

Aux interrogations de Mme VAN DE WIELE qui souhaite savoir comment sont évaluées les inscriptions potentielles préalablement à l'ouverture d'un master, M. ARGENTINA souligne que l'objectif de son EUR est de mettre en place des débouchés courts avec un fort taux d'employabilité sur l'ensemble des disciplines scientifiques car il ressort des échanges avec les futurs étudiants et leurs parents, notamment dans le cadre des journées portes ouvertes, que ce type de débouchés semble être au cœur de leur préoccupation. Le type de recrutement diffèrera ainsi de celui des masters de recherche et visera donc un public différent de celui qui souhaite poursuivre des études en 3ème cycle. M. DIMARCQ ajoute qu'une réponse au besoin de formation dans le secteur « optique/quantique » s'inscrit au niveau national dans la « stratégie nationale d'accélération » mise en place par le gouvernement dans des secteurs stratégiques où la France et l'Europe veulent se positionner pour préserver une certaine souveraineté et qui concerne autant les aspects recherche et innovation que ceux de la formation à tous les niveaux.

M. AZOULAY précise que préalablement à l'ouverture d'un nouveau parcours une analyse est effectuée par les experts du domaine et qu'un suivi dans le temps sera opéré a posteriori. Il souligne que la possibilité d'offrir des débouchés courts fait partie de l'attractivité des filières scientifiques, l'ouverture de ce type de parcours à visée professionnalisante permettant d'alimenter les flux dès la licence.

Mme MIGLIACCIO fait part de ses inquiétudes concernant les étudiants qui ont des difficultés à financer leurs études et qui souhaiteraient intégrer une formation en alternance dès le M1. M. AZOULAY confirme que l'objectif est bien d'ouvrir le master à l'alternance dès le M1 mais qu'il est plus facile de commencer avec une alternance en M2 qui sera par la suite étendue au M1 si la dynamique est bonne. M. ARGENTINA explique qu'afin de donner satisfaction aux industriels, l'idée est d'envoyer des étudiants de M2 qui sont mieux préparés pour travailler en entreprise, le stage de 3 mois en M1 pouvant servir de test préalablement à la recherche d'un contrat d'apprentissage en M2. Il pense donc que l'envoi en entreprise des étudiants les mieux formés se révèlera une stratégie gagnante qui permettra à moyen terme d'étendre le dispositif au M1.

A la question de M. BLANC sur l'existence de formations du même type au niveau national, M. ARGENTINA répond que 4 formations similaires existent actuellement en France (Bretagne, Île-de-France, Grenoble et Bordeaux). Il répond ensuite à M. BLANC qui s'interrogeait sur le choix des étudiants d'une formation de master plutôt que d'ingénieur que son objectif est de donner la possibilité aux étudiants qui s'orientaient vers des formations recherche d'en sortir lorsqu'ils le souhaitent pour aller vers de l'apprentissage, ce dispositif constituant selon lui une stratégie permettant de former les étudiants de master comme s'il s'agissait d'ingénieurs.

Concernant les interrogations de M. BLANC sur le vivier des étudiants, M. ARGENTINA convient que le vivier des étudiants en optique semble s'étioler et explique que cela tient au fait que les formations d'ingénieur perdent de leur caractère scientifique pour s'orienter vers de la gestion de projet, du commerce ou de la finance. Il se dit conscient que le flux des étudiants en physique est faible mais veut promouvoir l'idée selon laquelle un étudiant en physique est en capacité de trouver très rapidement un emploi à Bac+5. Il ajoute que les étudiants intéressés par ce master ne viseront pas nécessairement une formation recherche et qu'ils constitueront donc un autre bassin de recrutement que celui qui existe actuellement. Il fait également part d'une volonté de l'EUR d'une internationalisation des formations de recherche afin d'éviter une perte d'étudiants à ce niveau.

A Mme FEDELE qui souhaite savoir si un nombre minimum d'étudiants est requis pour l'ouverture de la formation, M. ARGENTINA précise qu'il sera de l'ordre de 6 à 7. Mme FEDELE s'interroge en conséquence sur la possibilité d'obtenir 6 à 7 contrats d'apprentissage. M. ARGENTINA répond que d'une manière générale un tiers des entreprises qui soutiennent le projet offre des contrats d'apprentissage, le soutien affiché par 20 entreprises laisse donc à penser que le nombre de contrat sera suffisant. Mme FEDELE s'interroge cependant sur la possibilité d'alternance avec des entreprises qui ne sont pas positionnées géographiquement au niveau local. M. ARGENTINA indique qu'un travail est mené avec la CCI afin de permettre un accompagnement financier pour une aide au logement sur le modèle d'un dispositif déjà en place à Bordeaux.

Il indique, suite à une remarque de Mme FEDELE, que si l'étudiant n'arrive pas à trouver un contrat d'apprentissage la formation devient une formation en alternance sans apprentissage et peut s'inscrire dans différents schémas : l'étudiant peut effectuer une présence en entreprise mois après mois ou effectuer une alternance dans son laboratoire de recherche. M. AZOULAY souligne que certaines formations, telles que par exemple le master GEDD, fonctionnent très bien en alternance avec des entreprises partenaires réparties dans toute la France, il convient, dans ce cas de figure, d'adapter le calendrier de l'alternance. Il rappelle par ailleurs qu'un certain nombre de lettres de soutien des entreprises à l'apprentissage est demandé par le CFA pour que le dossier soit validé.

M. ARGENTINA conclut qu'une réflexion de fond pourrait avoir lieu au sein de l'établissement afin de répondre à la problématique de sa capacité à proposer des locaux susceptibles d'accueillir des étudiants rémunérés, en formation à l'université, en leur offrant une possibilité de logement à un prix modéré.

La création du Parcours « Optique, photonique, instrumentation, quantique » (OPTIQ) du Master Physique Fondamentale et Applications est validée avec 34 voix pour, 7 voix contre et 6 abstentions.

III.- Recherche

II.2.- Point d'information sur les Laboratoires Communs d'Université Côte d'Azur

Annexe « Présentation des laboratoires Communs »

Intervenant:

M. Xavier FERNANDEZ, Vice-Président Valorisation et Innovation

M. Noël DIMARCQ laisse la parole à M. Xavier FERNANDEZ pour sa présentation.

Conseil Académique n°11 du 24 novembre 2022

M. Xavier FERNANDEZ indique que des évolutions sont en cours au niveau national concernant la politique de l'État sur l'Innovation. L'appel à projet « Pôle Universitaire d'Innovation » sur lequel l'établissement se positionnera sera un des temps forts du début de l'année 2023.

Dans le domaine de l'innovation, la recherche partenariale est un outil très important, permettant d'assurer un ancrage territorial fort et d'apporter un soutien aux partenaires socioéconomiques. C'est aussi un indicateur notable d'évaluation tant au niveau de l'établissement, des laboratoires que des chercheurs et chercheuses.

M. Xavier FERNANDEZ précise que la recherche partenariale est notamment soutenue par l'intermédiaire de collaborations de recherche, de chaires industrielles et de laboratoires communs.

Il définit ensuite l'objectif d'un laboratoire commun qui est de structurer un partenariat pérenne entre une structure de recherche et une entreprise dans une thématique ou un domaine précis aux fins de générer de nouvelles connaissances valorisables, au bénéfice des partenaires. Ce partenariat doit être sur la durée, typiquement au-delà de trois ans, ce qui le distingue d'un contrat de collaboration classique. Ce partenariat peut être ou non adossé à un financement public, par exemple de type ANR (appel à projets Labcom).

M. Xavier FERNANDEZ énonce également les différentes caractéristiques des laboratoires communs qui nécessitent en amont de leur création une définition d'un programme de recherche précis et partagé (cf. Annexe « Présentation des laboratoires communs).

Il présente certains laboratoires communs créés impliquant Université Côte d'Azur et leurs spécificités :

2022 : Immunosearch – UCA – CNRS (IPMC / UMR 7275) : qui a pour but d'accroître la recherche de biomarqueurs spécifiques de différentes toxicités dans le but de développer des tests de toxicologie in vitro afin d'éviter l'utilisation d'animaux.

2019 : OCP – UM6P – UCA (Idex) : Création du laboratoire international conjoint « International Joint Laboratory for Green Phosphate research : Green-Phos ». Ce laboratoire commun développe une nouvelle technique d'extraction des terres rares à partir de phosphates, phosphates bioassimilables, ainsi que des approches combinées chimiques et biochimiques. Il développe également de nouveaux réactifs de flottation.

2018 : Thales – OCA – CNRS – UCA (Artémis UMR 7250, Géoazur UMR 7229, Lagrange UMR 7293) : Création du « LOSCA » pour Laboratoire Spatial de la Côte d'Azur. Ce laboratoire commun développe des systèmes optiques et d'instrumentation embarquée. Il effectue également des missions d'Astrophysique et de Géosciences. M. Noël DIMARCQ ajoute qu'il est prévu d'élargir thématiquement les activités de ce laboratoire commun à d'autres unités d'Université Côte d'Azur sur les domaines de la photonique, des technologies quantiques de l'irradiation de composants électroniques (via l'utilisation de la ligne de protonthérapie du Centre Antoine Lacassagne) ou de l'intelligence artificielle.

2015 : Fastlite – UCA – CNRS (Inphyni / UMR 7010) : Création du laboratoire commun « SOFTLITE » Etude et développement de dispositifs dispersifs programmables à base de cristaux liquides pour les oscillateurs femtosecondes.

2008 : Orange (ex. France telecom) – UCA – CNRS (LEAT / UMR 7248) : Création du laboratoire commun « CREMANT » dont les domaines de Recherche concernent la modélisation électromagnétique, la miniaturisation et l'intégration d'antennes sur puce ainsi que des systèmes multicapteurs/multi-antennes ou antennes à base de matériaux artificiels.

M. Xavier FERNANDEZ indique que l'objectif est de promouvoir la création de laboratoires communs par le développement de programme de recherche ambitieux et pérennes avec les partenaires récurrents. Cela permettra de favoriser la croissance économique des entreprises au bénéfice du site en favorisant notamment des moyens pérennes pour les unités, des collaborations transdisciplinaires et le recrutement d'étudiants au sein des entreprises.

Mme Johanna ZERMATI, Directrice de la Direction de la Recherche, de la Valorisation et de l'Innovation (DRVI), indique que la création d'un laboratoire commun peut demander une négociation légèrement plus longue que des accords classiques mais qu'elle permet ensuite de gagner en efficacité sur la mise en œuvre des différentes actions dans le cadre du partenariat.

Conseil Académique n°11 du 24 novembre 2022

M. Noël DIMARCQ précise que ces accords permettent aussi la mise en commun de moyens technologiques et le cofinancement de contrats doctoraux. Ils offrent également la possibilité pour des personnels de certaines entreprises d'intervenir dans les formations d'Université Côte d'Azur.

Une conseillère s'interroge sur le lien avec les Établissements Publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST) dans la création des laboratoires communs.

M. Xavier FERNANDEZ indique que les laboratoires communs impliquent souvent des Unités Mixte de Recherche (UMR). Les différents services juridiques d'Université Côte d'Azur et des EPST collaborent afin d'élaborer les contrats de création de ces laboratoires communs.

Une conseillère s'interroge sur les modalités de création des laboratoires communs

M. Xavier FERNANDEZ précise que plusieurs cas de figure sont possibles. La volonté de création peut venir de l'entreprise ou de l'unité. M. Xavier FERNANDEZ indique qu'un recensement par unité sera effectué en début d'année 2023 afin d'identifier les collaborations soutenues avec des partenaires qui pourraient s'orienter vers la création d'un laboratoire commun.

II.3.- Umérisation de l'Unité Propre CNRS « Centre de Recherche pour l'Hétéro-Epitaxie et ses Applications" (UPR 10)

Annexe « Présentation Umérisation de l'UPR CRHEA (UPR 10 CNRS) »

Intervenant:

M. Philippe BOUCAUD, Directeur du « Centre de Recherche pour l'Héréro-Epitaxie et ses Applications » (CRHEA / UPR 10 CNRS)

- M. Noël DIMARCQ rappelle qu'il existe sur le site d'Université Côte d'Azur :
 - Des Unités Mixtes de Recherche avec plusieurs tutelles (Université Côte d'Azur et EPST)
 - Des Unités Propres de Recherche dont l'unique tutelle est Université Côte d'Azur
 - Une Unité Propre de Recherche CNRS, le « Centre de Recherche pour l'Hétéro-Epitaxie et ses Applications" (CRHEA / UPR 10 CNRS) qui est hébergé par le CNRS.

Le partenariat entre le CNRS et Université Côte d'Azur autour du CRHEA est effectif depuis plusieurs années et l'umérisation du CRHEA permettra à Université Côte d'Azur de devenir officiellement une des tutelles du CRHEA aux côtés du CNRS.

- M. Noël DIMARCQ laisse la parole à M. Boucaud pour sa présentation.
- M. Philippe BOUCAUD rappelle tout d'abord le contexte historique de la création du CRHEA et son évolution (cf. Annexe « Présentation Umérisation de l'UPR CRHEA (UPR 10 CNRS) ».

Il indique que le CRHEA bénéficie d'une expertise scientifique notamment autour de l'épitaxie des matériaux, leur caractérisation ainsi que leur nano fabrication.

Le CREHA dispose:

- d'une plateforme de 500 m² dédiée à l'épitaxie avec des réacteurs qui permettent de collaborer avec des partenaires industriels ;
- d'une plateforme de 200 m² micro et nano fabrication (le CRHEA fait partie du réseau national <u>RENATECH</u>);
- d'outils spécifiques pour la caractérisation (notamment un microscope électronique en transmission acquis avec le soutien d'Université Côte d'Azur).

M. Philippe BOUCAUD précise ensuite les différents domaines scientifiques couverts par le CRHEA (cf. Annexe « Présentation Umérisation de l'UPR CRHEA (UPR 10 CNRS) » :

- les technologies de l'information et de la communication ;
- la transition énergétique ;
- l'environnement et la santé;
- la science fondamentale et les nouveaux matériaux.

Il présente également l'organisation du laboratoire qui est composé de 6 équipes de Recherche, d'un pôle Épitaxie, d'un pôle caractérisation avancée et technologie et d'une mission partenariat et valorisation.

De nombreuses publications dans des revues internationales, dont certaines avec des forts taux de citations, illustrent la qualité des travaux effectués au CRHEA.

Le laboratoire est composé de 75 personnes. Il collabore avec différents partenaires (entreprises, CEA LETI, de nombreux laboratoires, ...) et héberge plusieurs entreprises.

Le CRHEA est engagé actuellement dans 4 projets européens et 9 projets ANR. En 2022, 13 projets ANR ont été retenus. L'unité coordonne également un labex national (GANEXT) intégré dans l'Idex de l'université.

L'Université Côte d'Azur soutient le CRHEA sur diverses thématiques (métasurfaces, GaN, matériaux 3D), projets (CPER Pertinence, ...), acquisition de matériel (microscope électronique).

Il souligne la volonté partagée d'Université Côte d'Azur et du CNRS quant à l'umérisation du CRHEA qui sera une formalisation d'une collaboration effective depuis plusieurs années.

M. Noël DIMARCQ remercie M. Philippe BOUCAUD pour sa présentation et laisse la parole aux conseillers et conseillères.

Une conseillère s'interroge sur l'augmentation du nombre d'enseignants chercheurs au sein du laboratoire et demande des précisions.

M. Philippe BOUCAUD indique qu'il espère la création d'un ou deux postes d'enseignants chercheurs dans les 5 années qui viennent.

M. Noël DIMARCQ complète la réponse de M. Philippe BOUCAUD en précisant qu'un travail est effectué de façon identique auprès de toutes les unités, dont le CRHEA, qui demandent une création de poste d'enseignant-chercheur. Par ailleurs, les Chaires de Professeurs Junior pourraient être un autre moyen de renforcer le potentiel d'enseignants chercheurs dans l'unité. Il rappelle que l'établissement est soucieux d'assurer le meilleur équilibre entre les missions de formation et de recherche dans les campagnes de recrutement.

Mme Sonia PATY, adjointe au Directeur Scientifique Référent CNRS, confirme que la proposition d'umérisation du CRHEA traduit une réelle volonté du CNRS de pérenniser son engagement pour cette unité qui est très importante pour l'Institut de Physique du CNRS.

M. Philippe BOUCAUD ajoute que le projet d'umérisation a été présenté au conseil d'unité du CRHEA et a obtenu un avis favorable à l'unanimité moins une abstention. Ce vote traduit une adhésion forte du personnel du CRHEA à ce projet.

Un conseiller s'interroge sur l'éventuel impact sur le laboratoire INPHYNI

M. Noël DIMARCQ indique que l'umérisation du CRHEA n'aura aucun impact sur les collaborations avec les autres laboratoires ou sur les périmètres des unités existantes.

Un conseiller se demande pourquoi l'umérisation n'a pas eu lieu plus tôt.

M. Noël DIMARCQ indique que l'umérisation est une formalisation officielle d'une situation existant déjà depuis plusieurs années.

Conseil Académique n°11 du 24 novembre 2022

M. Noël DIMARCQ propose que le Conseil Académique donne un avis favorable à l'umérisation du CRHEA (UPR 10 CNRS) à compter du 1er Janvier 2023.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à l'Umérisation » du CRHEA (UPR 10 CNRS) à compter du 1^{er} Janvier 2023 (38 POUR – 1 CONTRE- 10 ABSTENTIONS)

II.4.- Changement de direction adjointe de l'Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS /UMR 8245)

Annexe « Compte rendu Conseil de Laboratoire du 06.09.22 » Annexe « CV Mme LESCLINGAND »

M. Noël DIMARCQ précise que l'Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS) est une unité mixte de recherche sous tutelle de l'Université Côte d'Azur, l'Université de Paris, l'Institut de recherche pour le développement (IRD, UMR 205) et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS, UMR 8245).

L'URMIS est une unité de recherche pluridisciplinaire spécialisée dans les recherches sur les migrations et les relations interethniques. Elle étudie les processus d'identification, de catégorisation et de redéfinition des frontières sociales et des rapports de pouvoir mis en jeu par la migration des êtres humains, des idées et des croyances.

M. Noël DIMARCQ indique également qu'il s'agit d'une bi-site qui accueille des équipes de recherche localisées à Paris et à Nice relevant de plusieurs disciplines (sociologie, anthropologie, sciences politiques, psychologie sociale, géographie, histoire).

Le directeur adjoint actuel, M. Jean Luc PRIMON, ne souhaite pas renouveler son mandat pour se concentrer davantage sur ses activités de recherche.

Mme Marie LESCLINGAND, Professeure, est proposée en tant que directrice adjointe de l'URMIS. Elle est présente depuis 2006 au sein d'Université Côte d'Azur. Ses recherches portent sur les thématiques du genre, de la santé et de la sexualité et elle a publié de nombreux articles dans son domaine d'activité. Elle est également membre du Comité d'Éthique de la Recherche (CER) et directrice du département disciplinaire sociologie démographie et de la mention Sociologie.

Le Conseil de laboratoire de laboratoire de l'URMIS du 6 septembre 2022 a donné un avis favorable à l'unanimité à la nomination de Mme Marie LESCLINGAND en tant que directrice adjointe de l'URMIS.

M. Noël DIMARCQ propose que le Conseil Académique donne un avis favorable à la nomination de Mme Marie LESCLINGAND, Professeure, en tant que directrice adjointe de l'Unité de Recherche Migration et Société (URMIS / UMR 8245) à compter du 1er Janvier 2023.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à l'unanimité à la nomination de Mme Marie LESCLINGAND, Professeure, en tant que directrice adjointe de l'Unité de Recherche Migration et Société (URMIS / UMR 8245) à compter du 1^e Janvier 2023 (50 POUR).

La nomination de Mme Marie LESCLINGAND en tant que directrice adjointe de l'URMIS fera l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration le 29 Novembre 2022.

M. Noël DIMARCQ remercie M. Jean Luc PRIMON pour son engagement et son efficacité au sein de l'unité durant son mandat. Il remercie également Mme Marie LESCLINGAND d'accepter de prendre ses fonctions à la direction adjointe du laboratoire.

II.5.- Examen des dossiers de demandes de subventions au titre des Crédits Scientifiques Incitatifs (CSI) 2023 - volet Colloques)

Annexe « Tableau de suvi CSI 2023 Conseil Académique du 24.11.22 »

Avant de procéder à l'étude des projets Crédits Scientifiques Incitatifs volet Colloque, M. Noël DIMARCQ présente une rétrospective de l'évolution du soutien aux CSI entre l'année 2018 et l'année 2023.

Evolution du soutien CSI Colloques						
Année	Demandes	CSI sollicités	Dossiers soutenus	% de soutien sur le nbre de demandes	Montant CSI Colloque	% de soutien sur financements sollicités
2018	32	108 206,90 €	17	53,13%	38 070,00 €	35,18%
2019	44	140 963,78 €	18	40,91%	41 100,00 €	29,16%
2020	46	131 960,00 €	23	50,00%	44 300,00 €	33,57%
2021	33	111 375,00 €	22	66,67%	43 000,00 €	38,61%
2022	35	136 000,08 €	20	57,14%	49 630,00 €	36,49%
2023	42	172 116,40 €				

→ Enveloppe CSI Colloques 2023 : 50 k€ (29% du montant total)

M. Noël DIMARCQ précise que la pression sur le budget alloué est plus forte cette année que les années précédentes.

Suite à l'étude des rapports (un rapporteur par demande), les 42 demandes de subvention du volet Colloques sont examinées par le Conseil Académique.

Après débats et arbitrages effectués lors de la séance, M. Noël DIMARCQ propose de passer au vote pour valider les propositions d'attribution de crédits.

Le Conseil Académique Plénier donne un avis favorable à l'unanimité sur les attributions de crédits aux projets CSI 2023 « Volet Colloques » (42 POUR).

Le résultat des arbitrages du Conseil Académique pour le « Volet Colloque » est disponible en Annexe « Tableau de suivi CSI 2023 – Volet Colloques CAc 24.11.22 »).

Le Conseil Académique du 15 décembre 2022 délibérera sur les attributions des subventions CSI 2023 pour les 3 volets de l'appel à projet.

M. Noël DIMARCQ remercie les conseillers et conseillères pour leurs rapports et leurs interventions. Il lève la séance.

La séance est levée à 18H00.

M. Noël DIMARCQ Vice-Président Recherche et Innovation